

**Annexe web 3:****Onzième session du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (4-6 août 2021)**

1. Sous l'égide des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pour objectif de répondre aux défis mondiaux touchant à l'utilisation de l'information géospatiale, notamment dans le cadre des programmes de développement, et de servir d'organe d'élaboration de politiques au niveau mondial dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale. La onzième session du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale se tiendra du 4 au 6 août 2021. On trouvera les documents de la dixième session du Comité d'experts à l'adresse suivante: <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/10th-Session/documents/>.
2. À sa dixième session, le Comité d'experts:  
  
a félicité le Réseau géospatial des Nations Unies pour avoir travaillé d'arrache-pied à la préparation et à l'achèvement du document intitulé «[Blueprint: geospatial for a better world –transforming the lives of people, places and planet](#)» (Un aperçu de l'information géospatiale au service d'un monde meilleur: transformer l'existence des personnes, les lieux de vie et la planète) et de son document d'accompagnement, intitulé «[Blueprint: geospatial landscape of the United Nations system](#)» (Un aperçu du paysage géospatial au sein du système des Nations Unies), qui a été élaboré en étroite consultation avec les organismes des Nations Unies et présente un examen de l'état actuel du paysage géospatial au sein du système des Nations Unies ainsi que la conception et les activités stratégiques sur lesquelles s'appuieront les futurs travaux du réseau géospatial. (Décision 10/102).
3. Le 27 juillet 2011, le Conseil économique et social avait fait le constat qu'il fallait promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et avait décidé, à cet égard, d'établir le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (Résolution 2011/24 du Conseil économique et social). Le mandat du Comité indique que celui-ci est composé d'experts venant de tous les États Membres, ainsi que d'experts d'organisations internationales en qualité d'observateurs.
4. Le 27 juillet 2016, après un processus consultatif d'un an qui visait à réaliser un examen exhaustif des travaux et des opérations du Comité d'experts, le Conseil économique et social a adopté une résolution intitulée «Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale» (Résolution 2016/27). La résolution élargit et renforce le mandat du Comité d'experts, qui est l'organe compétent en matière d'information géospatiale composé d'experts gouvernementaux qui rend compte de toutes les questions ayant trait à la géographie, à l'information géospatiale et à des thèmes connexes.
5. Le Conseil économique et social a établi le Comité d'experts en tant que mécanisme intergouvernemental qui coordonne les décisions conjointes et donne des orientations en ce qui concerne la production, la disponibilité et l'utilisation de l'information géospatiale dans le cadre des politiques nationales, régionales et mondiales.
6. Le Cadre intégré de l'information géospatiale est une base et un guide qui permet de développer, d'intégrer, de renforcer et d'optimiser la gestion de l'information géospatiale et les ressources correspondantes dans tous les pays. Il aidera les pays à réduire la fracture numérique dans le domaine géospatial, à parvenir à la prospérité socioéconomique et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

7. Le Cadre comprend trois parties faisant l'objet de documents distincts, mais liés entre eux: la partie 1 est un cadre stratégique général; la partie 2 est un guide pour la mise en œuvre; et la partie 3 est un plan d'action au niveau national. Les trois parties forment un Cadre intégré de l'information géospatiale exhaustif qui répond aux besoins des pays qui agissent sur les facteurs économiques, sociaux et environnementaux et qui sont tributaires des informations de localisation dans un monde en constante évolution. Le guide pour la mise en œuvre indique à l'utilisateur comment établir, mettre en œuvre, renforcer, améliorer et/ou maintenir un système et des capacités nationales en matière de gestion de l'information géospatiale.

8. Le Cadre met l'accent sur les informations de localisation qui sont intégrées à toutes les autres données utiles pour résoudre des problèmes sociaux et environnementaux, est un moteur de la croissance et des possibilités économiques et permet de comprendre les priorités des pays en matière de développement et d'objectifs de développement durable et d'en tirer parti.

9. Les informations, les technologies et les services géospatiaux contribuent aux efforts visant à tirer le meilleur parti des données nationales et des données du système des Nations Unies, afin d'améliorer les décisions prises et de mieux servir les personnes, les lieux de vie et la planète. Ils permettent de répondre aux priorités des organisations, telles que définies dans la Charte des Nations Unies et les programmes mondiaux, notamment la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable (ODD), le Cadre d'action de Sendai, l'Accord de Paris sur le changement climatique, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, et dans le cadre d'actions mondiales telles que la lutte contre la crise liée à la covid-19 et l'engagement à ne laisser personne de côté.

10. La FAO continue de contribuer au Comité d'experts et est même l'un des chefs de file des données et des technologies géospatiales. La Plateforme géospatiale Main dans la main de la FAO met à la disposition de toutes parties prenantes des données riches et partageables (agroécologie, eau, terres, sols, gaz à effet de serre [GES], etc.), tout en respectant les règles relatives à la confidentialité des données. Elle comprend également un système infranational d'informations sur les donateurs, élaboré par la FAO et ses partenaires.

11. Les activités de la FAO portent sur cinq domaines principaux: 1) la mise à disposition d'informations et l'aide à la transition vers l'agriculture durable; 2) le renforcement de la volonté politique et le partage des connaissances spécialisées en matière de politiques; 3) le renforcement de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour améliorer la petite agriculture; 4) la mise à disposition de connaissances sur le terrain; 5) l'aide aux pays en matière de prévention et d'atténuation des risques.

12. À la FAO, il existe un certain nombre de systèmes d'information et de bases de données géoréférencés dans l'ensemble des départements ou divisions et un certain nombre de portails d'informations et de bases de données sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire qui fournissent des informations, aussi bien spatiales que non spatiales.

13. Les produits et l'aide de la FAO dans le domaine géospatial sont fournis par un certain nombre d'équipes techniques spécialisées, dans le cadre de projets extrabudgétaires et d'activités du Programme ordinaire. La FAO est chargée d'aider les Membres à produire des données et des informations mieux prises en main au niveau local ou national, en vue de l'élaboration de politiques et de la prise de décision. En outre, la FAO produit et héberge des ensembles de données mondiales, qui sont destinés au grand public, aux organisations internationales, aux organismes gouvernementaux, aux institutions de recherche, au monde universitaire et aux organisations non gouvernementales.

14. La FAO est toujours chargée du développement et de la révision du Système de classification de la couverture du sol, qui est une norme de l'Organisation internationale de normalisation élaborée par la FAO. Le métalangage utilisé dans le Système de classification de la couverture du sol est fondé

sur une ontologie, une norme mondiale commune souple qui permet de répondre aux besoins individuels des pays en matière de cartographie.

15. Les capacités d'analyse, les cadres de modélisation, les outils et les systèmes géospatiaux de la FAO qui permettent d'assurer un suivi et de faire des prévisions sont connus dans le monde entier et l'arsenal de systèmes développés jusqu'à présent est communément considéré comme le premier du genre, en raison de l'ampleur et du caractère novateur des informations qui en sont issues. Pour renforcer les capacités géospatiales de la FAO, il faut une étroite collaboration entre les unités géospatiales, statistiques et techniques et des capacités en matière de technologies de l'information.